



Pays de la Zorn

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **DU PAYS DE LA ZORN**

Siège : 12, avenue du Général de Gaulle - 67270 HOCHFELDEN

☎ 03.88.91.96.58 - 📠 03.88.91.92.65

COMPTE RENDU **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 08 décembre 2010

A la salle des Fêtes de WINGERSHEIM

Date de la convocation : mercredi 24 novembre 2010

Membres en exercice : 57

Présents ou représentés : 50

Harter Georges, Schaeffer Eric, Vogler Odile, Litt Claude, Brandner René, Weiss Bernard, Klein Marcel (Ettendorf), Huck Antoine, Gross Dominique, Ingwiller Bernard, Kauffmann Jean-Luc, Jost Jean-Louis, Welsch Gérard, Jacob Francy, Jung Pierre-Paul, Jouffroy Benoît, Lienhardt Marc, Holtzmann Yvette, Ball Christophe, Goehry Mireille, Flick Daniel, Durr Claude, Mathis Raymond, Weber Francis, Muckensturm Roger, Recht Emmanuel, Lehmann Marie-Paule, Sutter Liliane, Weiss Claude, Krebs Jeannot, Hepp Jean-Denis, Hatt René, Bernhardt Armand, Freund Bernard, Decker Régine, Spitzer François, Dudt Werner

Absents ou excusés : 07

Beck Georges, Lang Jeannette, Lentz Patrick, Klein Marcel (Issenhausen), Ruest Jean-Paul, Geiss Jean-François, Boisson Valérie

Pouvoirs : 12

Hammann André, Boisseau Catherine, Masse Benoît, Pfister Georges, Dettling Philippe, Krieger Christophe, Vollmar Laurence, Criqui Jean-Marie, Vix Jean, Maisonnasse Patrick, Krauth Pierre-Paul, Ulrich Xavier, Hammann Jean-Georges

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : M. Freund Bernard, Maire de Wingersheim

Après ses souhaits de bienvenue, le Président M. Ingwiller passe la parole à Monsieur le Maire Bernard Freund.

M. Freund est ravi d'accueillir le Conseil Communautaire dans cette salle des Fêtes qui a été rénovée cette année pour un montant de 103 000 € HT.

1^{er} Point à l'ordre du jour : Approbation du procès verbal de la séance du 28 octobre 2010

Vote à l'unanimité.

2^{ème} Point à l'ordre du jour : Contrat Territorial pour la Jeunesse (CTJ) : validation des axes

Mme Lehmann, rapporteur.

Mme Lehmann présente les 4 axes que le Bureau propose d'inscrire dans le CTJ :

- favoriser les actions de sensibilisation à la préservation de l'environnement
- développer et soutenir l'ouverture culturelle
- renforcer le tissu associatif local et favoriser l'émergence de projets
- soutenir les engagements citoyens et les actions de prévention.

Elle précise que le 16 décembre 2010 aura lieu une réunion générale d'information avec les membres de la commission Enfance et Jeunesse et le monde associatif du Pays de la Zorn.
Il sera demandé aux personnes de s'inscrire dans des groupes pour travailler sur ces thèmes.

Vu la délibération du 18 mars 2010 approuvant le lancement de la démarche du Contrat territorial pour la jeunesse,
Vu le diagnostic enfance et jeunesse réalisé sur le territoire de la CCPZ,
Vu les principaux axes d'actions ressortis de ce diagnostic

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE les axes du Contrat Territorial pour la Jeunesse

- ↳ Favoriser les actions de sensibilisation à la préservation de l'environnement
- ↳ Développer et soutenir l'ouverture culturelle
- ↳ Renforcer le tissu associatif local et favoriser l'émergence de projets
- ↳ Soutenir les engagements citoyens et les actions de prévention

AUTORISE le Président à signer le Contrat Territorial pour la Jeunesse 2011-2012 avec le Conseil Général du Bas-Rhin ;

CHARGE le Président de sa mise en œuvre

Vote à l'unanimité.

3^{ème} Point à l'ordre du jour : Guide de soutien à la vie associative – création d'une fiche CTJ

Eric Schaeffer, rapporteur.

Pour que les subventions versées dans le cadre du CTJ se fassent en toute transparence, M. Schaeffer propose la création d'une 8^{ème} fiche qui s'appellerait « soutien aux actions du contrat territorial pour la jeunesse ».

Les projets soutenus seront préalablement présentés et validés en comité de pilotage ensuite le versement devra être approuvé en Conseil Communautaire comme pour tout autre versement. Il rappelle que l'enveloppe budgétaire du CTJ est de 8 000 € (50% CCPZ, 50% CG67)

Vu la délibération du 19 janvier 2006 approuvant le guide de soutien de la vie associative
Vu le fonctionnement opérationnel du guide à travers des fiches d'action, d'aide et de soutien
Vu l'engagement de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn dans la démarche du Contrat Territorial pour la Jeunesse,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à compléter le guide de soutien à la vie associative

APPROUVE la création d'une fiche n°8 « soutien aux actions du Contrat Territorial pour la Jeunesse »

APPROUVE la mise en œuvre de la fiche n°8 à compter du 1er janvier 2011 et pendant toute la durée de fonctionnement du Contrat Territorial pour la Jeunesse

Vote à l'unanimité.

4^{ème} Point à l'ordre du jour : Service Animation jeune : signature de la convention avec la Fédération Départementale des Maisons de la Jeunesse et de la Culture (FDMJC)

Mme Lehmann, rapporteur.

Mme Lehmann souligne qu'il s'agit ici d'un renouvellement de convention. La première signée avec la FDMJC date de 1999.

Elle précise que cette convention a été retravaillée par le bureau de la CCPZ en insistant sur les outils de communication du service animation jeunes. En effet, il est important que la CCPZ soit associée à tout projet. .

M. Weber demande des précisions sur le montant de la subvention versée annuellement, comment se calcule-t-elle ?

Mme Lehmann répond qu'elle comprend les coûts du personnel et les coûts d'animation des activités proposées par le SAJ toute l'année. Pour 2010, l'enveloppe était d'environ 100 000 €.

M. Ingwiller rappelle que nous touchons une aide du Conseil Général.

M. Harter demande ce qui change par rapport à la situation actuelle ?

Mme Lehmann explique que rien ne change, il faut renouveler la convention car l'ancienne est échue.

Vu le partenariat avec la FDMJC du Bas-Rhin depuis 1999 pour la gestion de l'animation jeunes sur notre territoire

Vu l'arrivée à son terme de la convention de gestion,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens 2010-2013 de la Fédération Départementale des Maisons de la Jeunesse et de la Culture du Bas-Rhin

AUTORISE le Président à signer la convention

Vote à l'unanimité.

5^{ème} Point à l'ordre du jour : Signature du contrat enfance et jeunesse 2010-2013 avec la CAF

Vu la délibération du 20/12/2006 approuvant la signature du contrat enfance et jeunesse avec la CAF

Vu l'arrivée à terme de ce contrat

Vu les termes du nouveau contrat

Projets existants

- Périscolaire Schwindratzheim
- Périscolaire Hochfelden
- Maison de l'enfance
- Animations jeunes: accueils de loisirs, camps de vacances...
- Formations BAFA

Nouveaux projets

- Périscolaire de Wickersheim

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

APPROUVE le schéma de développement du contrat enfance et jeunesse 2010-2013

AUTORISE le Président à signer avec la CAF du Bas-Rhin le contrat enfance et jeunesse 2010-2013

Vote à l'unanimité.

6^{ème} Point à l'ordre du jour : Travaux à la maison de l'enfance – Passerelle d'accès

M. Ingwiller explique qu'il est nécessaire d'installer une rampe de sortie à la limite des portes fenêtres de la maison de l'enfance pour faciliter l'évacuation en cas d'incendie.

Nous avons reçu un devis de l'entreprise VOGLER pour un montant de 5 260 € HT et un devis de l'entreprise BEYLER pour un montant de 4 787,51 € HT.

A la demande de M. Durr, M. Ingwiller précise que l'entreprise BEYLER est originaire d'Uberach.

Vu la consultation des entreprises pour la confection d'une passerelle de sortie pour la maison de l'enfance

Vu les réponses des entreprises,

✘ VOGLER : 5 260,00 € HT

✘ BEYLER : 4 787,51 € HT

Vu que l'offre de l'entreprise BEYLER est l'offre économiquement la plus intéressante,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

APPROUVE la confection et le montage d'une passerelle à la maison de l'enfance d'Hochfelden pour un montant de 4 787,51 € HT

AUTORISE le Président à déposer la déclaration préalable de travaux

AUTORISE le Président à signer tout document administratif et comptable relatif à cette décision

SOLLICITE les subventions auprès du Conseil Général du Bas-Rhin et la Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin

Vote à l'unanimité.

7^{ème} Point à l'ordre du jour : Maison de Pays – signature d'une convention avec le Conseil Général du Bas-Rhin pour la mise à disposition des locaux du centre médico-social

Vu le projet de construction de la maison du Pays de la Zorn,

Vu que des services du Conseil Général du Bas-Rhin intégreront le bâtiment,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer avec le Conseil Général du Bas-Rhin la convention de mise à disposition de locaux dans la Maison du Pays de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn – Hochfelden

Vote à l'unanimité.

8^{ème} Point à l'ordre du jour : Enveloppe animation du territoire – demande de subvention 2010 au Conseil Général du Bas-Rhin

M. Harter demande si des projets communaux peuvent être proposés ?

M. Ingwiller répond que nous avons pris la résolution que cette enveloppe servirait uniquement aux projets intercommunaux.

Vu la délibération du 18 février 2010 approuvant le contrat de développement et d'aménagement du territoire du Pays de la Zorn,

Vu la programmation 2010 au titre de l'enveloppe d'animation du territoire,

	Action 2010	Subvention 2010	
Fonctionnement périscolaire	100 000	25 000	TTC
Fonctionnement maison de l'enfance	80 000	20 000	TTC
Matériel animation jeunes	3 000	1 500	HT
Communication jeunesse	3 000	1 500	TTC
Achat de chapiteaux	25 000	12 500	HT
Matériel musée	1 000	500	HT
Communication touristique	3 000	1 500	TTC
TOTAL	215 000	62 500	

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

APPROUVE la programmation 2010 de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn pour un montant de 62 500 € de subvention attendue du Conseil Général du Bas-Rhin au titre des crédits d'animation du territoire

SOLLICITE les subventions auprès du Conseil Général du Bas-Rhin.

Vote à l'unanimité.

9^{ème} Point à l'ordre du jour : AIPZ – partenariat 2011 pour l'organisation des Zorn'O Folies

Mme Lehmann, rapporteur.

Cette année les Zorn'O Folies auront lieu les 25 et 26 juin 2011

Programme de cette année :

Il n'y aura pas de Féerie de l'eau (car le site de Schwindratzheim n'est plus adapté et le coût est très important)

Il y aura un évènementiel sur 2 jours autour du thème de l'eau

- Samedi soir : soirée dansante déplacée à Hochfelden*
- Dimanche : office œcuménique, expositions, conférences, jeux, démonstrations, animations musicales et culturelles, visites, etc....*
- NOUVEAUTES 2011*
 - Jeux intervillages*
 - Exposition de la Région Alsace « Nappe phréatique du Rhin Supérieur »*
 - Spectacle de printemps des écoles maternelles et élémentaires de Schwindratzheim*

Peut-être que quelque chose sera également proposé au niveau du Centre Aquatique Atoo-o.

Elle précise que la validation du programme dépend de la subvention allouée par la Communauté de Communes qui a pour but de financer les animations proposées.

Pourquoi ce partenariat ?

- L'AIPZ est le bras armé de la CCPZ dans l'organisation de cet évènementiel et d'éventuelles autres demandes de la CCPZ*
- L'accès à la manifestation et les animations sont gratuites pour tous les visiteurs (sauf spectacle des écoles)*
- Le rayonnement de la manifestation dépasse largement les limites du territoire et permet une reconnaissance du Pays de la Zorn.*
- La CCPZ peut utiliser cette manifestation grand public pour communiquer autour de la thématique de l'environnement et spécialement le programme SAGECE ou la redevance incitative*

L'accès à la manifestation sera gratuit sauf pour le spectacle des enfants où il y aura un prix d'entrée ; c'est indépendant de la manifestation Zorn'o folies.

Une convention va être signée entre la CCPZ et l'AIPZ/

Termes de la convention :

- Participation active du Service Enfance et Jeunesse et du Service Tourisme*
- Priorité pour la banque de matériel intercommunal*
- Soutien logistique et financier pour la communication (10 000,- €)*
- Soutien financier pour le programme culturel et d'animations (20 000,-€)*

Retours pour la Communauté de Communes :

- Permettre à la Maison de l'Enfance, aux structures périscolaires, à l'Animation Jeunesse, aux écoles et au collège de présenter leurs travaux autour du thème de l'eau et de l'environnement*
- Donner une image positive du territoire*

- Permettre son identification auprès du grand public dans tout le département, voir la région
- Faire prendre conscience de l'atout touristique qu'est le Canal de la Marne au Rhin
- Fédérer les socioprofessionnels et les acteurs locaux structurés autour d'un projet de territoire
- Permettre la prise en compte des instances départementales (ADT) et régionales (Comité régional du tourisme) de la volonté de développement touristique et économique

Avantages pour les associations du territoire :

- Participer à un projet de territoire
- Consolider les liens tissés lors des éditions précédentes et lors de la Fête des Associations
- Prendre l'habitude de gérer le calendrier des manifestations sur plusieurs années
- Mutualiser les moyens et les idées
- Participer activement à l'élaboration du programme
- Partager le bénéfice (lié uniquement au travail des bénévoles)
- Avoir la satisfaction d'avoir participé à un évènement hors du commun et d'avoir pu y apporter sa contribution

A noter que la Communauté de Communes peut toucher 50% du CG67 dans le cadre de l'enveloppe de développement local.

M. Jost trouve qu'au vu des frais fixes de 35 000 € et de la subvention de 30 000 € versée par la Communauté de Communes, l'AIPZ ne prend aucun risque et l'on ne voit jamais une collectivité verser une subvention si importante par rapport aux frais. Mme Lehmann répond que l'aide de la CCPZ doit permettre de couvrir les dépenses d'animation. Ensuite le bénéfice engendré par la partie alimentaire est partagé entre les associations. Si les associations n'ont pas de retour positif de la manifestation, il n'est pas possible d'œuvrer dans le temps. Elle rappelle qu'il y a toujours un risque pour l'AIPZ si le temps n'est pas clément.

M. Weber demande à ce que soit enlevé le mot « bénéfice ». Le « résultat » est partagé entre les associations.

M. Ingwiller rappelle que l'AIPZ œuvre pour le rayonnement du territoire. C'est la 4^{ème} édition des Zorn'O Folies, soit environ 120 000 € versés pour les Zorn'O Folies.

La question est de connaître la volonté politique d'organiser un tel évènement.

Vu l'organisation de la manifestation touristique les Zorn'o Folies le 25 et 26 juin 2011 par l'AIPZ

Vu que la Communauté de Communes est partenaire de ce projet et contractualise ce partenariat par le biais d'une convention qui porte sur les points suivants,

- Participation du service enfance et jeunesse
- Priorité pour la banque de matériel intercommunal
- Soutien logistique et financier pour la communication
- Soutien financier pour le programme culturel et d'animations

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement d'une subvention de 30 000 € pour l'organisation des Zorn'o Folies 2011

AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat au nom de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn selon les termes proposés

Mme Lehmann, M. Weber et Mme Vogler quittent la salle pour le vote

47 voix pour

1 abstention (M. Claude Litt)

10^{ème} Point à l'ordre du jour : Subvention aux associations

M. Schaeffer, rapporteur.

M. Harter souhaite connaître les modalités de versement des subventions communales. En effet, la demande qui lui a été faite de l'école de musique intègre les inscriptions des adultes.

M. Schaeffer précise que c'est à chaque commune de se positionner sur le versement des subventions communales. En ce qui concerne la CCPZ, elle ne soutient que la formation des jeunes jusqu'à 16 ans.

Mme Sutter est dans la même situation. Elle explique que l'année dernière elle n'a pas payé pour ceux âgés de plus de 18 ans.

Le Conseil de Communauté,

Vu le guide des interventions pour le soutien à l'animation de la vie associative,

Vu la demande des associations au titre

- Du Projet Territorial pour la Jeunesse
- De la fiche N°1 « école de formation des jeunes », fiche n°2 « aide au financement du poste de formateur », et fiche n°4 « partenariat avec le service enfance et jeunesse »

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président,

Et, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations conformément aux dispositions prévues dans le guide de soutien à la vie associative pour un montant total de 13 461,56 € réparti comme suit :

ASSOCIATIONS		SUBVENTION
AIPZ – fête des associations	PTJ	500 €
École de musique du Pays de la Zorn	Fiche n°1	640 €
	Fiche n°2	9 221,56 €
Badminton Schwindratzheim	Fiche n°4 – 11 ½ journées	550 €
Pêche Hochfelden	Fiche n°4 – 6 ½ journées	300 €
Tennis de table Hochfelden	Fiche n°4 – 12 ½ journées	600 €
Club imagine	Fiche n°4 – 12 ½ journées	600 €
Club de tir Melsheim	Fiche n°4 – 11 ½ journées	300 €
Yoga Ettendorf	Fiche n°4 – 11 ½ journées	100 €
Cheval mon ami	Fiche n°4 – 11 ½ journées	300 €
Rêve d'Afrique	Fiche n°4 – 11 ½ journées	100 €
ARCHE	Fiche n°4 – 5 ½ journées	250 €
TOTAL		13 461,56 €

Vote à l'unanimité.

11^{ème} Point à l'ordre du jour : Signature d'une convention avec la Région Alsace pour la mise à disposition de l'exposition.

La Région Alsace dispose d'une exposition itinérante sur le thème des nappes phréatiques du Rhin Supérieur

Cette exposition s'inscrit dans la démarche environnementale de la communauté de communes du Pays de la Zorn et jouerait un rôle pédagogique fort sur notre territoire

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer la convention avec la Région Alsace pour la mise à disposition de l'exposition itinérante sur les nappes phréatiques du Rhin supérieur

AUTORISE le Président à mettre en œuvre les actions nécessaires pour l'organisation des visites de l'exposition

Vote à l'unanimité.

12^{ème} Point à l'ordre du jour : Zone d'activités du canal – vente SCI les Cigognes – SARL Europompes

Vu la disponibilité foncière dans la Zone d'activités du Canal de la communauté de communes du Pays de la Zorn sis à Hochfelden

Vu le prix de l'are du terrain soit 2 000 €

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

APPROUVE:

- ↘ la cession de la nue propriété des terrains cadastrés section 53 n°570/308 et n°574/307 au profit de la SCI LES CIGOGNES moyennant le prix de 37 778,40 € HT
- ↘ la cession du droit d'usufruit temporaire pour 15 ans desdits terrains au projet de la SARL EUROPOMPES moyennant le prix de 32 181,30 € HT
- ↘ Soit un prix global de 69 960 € HT correspondant à 2 000 € HT l'are viabilisé.

AUTORISE le Président à signer l'acte de vente,

DECIDE DE PRENDRE EN CHARGE si nécessaire les frais d'arpentage par le cabinet de géomètres experts Klopfenstein et Sonntag à Brumath.

Annule et remplace la délibération du 28 octobre 2010

Vote à l'unanimité.

13^{ème} Point à l'ordre du jour : Document Unique – Demande de subvention au fond national de prévention de la CNRACL

M. Freund, rapporteur.

Ce document concerne l'évaluation des risques professionnels.

La Communauté de Communes a adhéré au groupement de commande et c'est l'entreprise DEKRA qui a été choisie. Le coût est inférieur à ce qu'on pensait.

De plus, la totalité des frais est remboursée par la Caisse Nationale de Prévoyance.

Aussi, il faudra sans doute par la suite prendre des mesures en fonction des risques relevés.

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn s'engage dans une démarche d'amélioration continue dont l'étape initiale est la réalisation du document unique. Pour ce projet, qui devrait représenter 6.5 jours de travail au total, il est prévu d'associer très largement les personnels et les partenaires sociaux.

Le pilotage de ses travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie à l'intérieur des services et pour partie à l'externe, avec le recours de la société DEKRA pour l'identification et l'évaluation des risques professionnels et du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour le contrôle et l'analyse des documents mis en place.

Le fonds national de prévention (FNP) de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), a pour vocation d'encourager et accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social ;
- décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'EvRp ;

- veiller au transfert des compétences du prestataire vers les services en interne, pour devenir autonome.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur 1 an, tant par les personnels que par les intervenants extérieurs, spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Le projet d'évaluation des risques professionnels de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, mobilisera sur 6.5 jours, plus de 6 personnes.

Un dossier, va donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRCAL.

Vu la délibération du 18/02/2010 approuvant la réalisation d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

AUTORISE la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques professionnels ;

AUTORISE la Communauté de Communes à percevoir une subvention pour le projet ;

AUTORISE le Président à signer la convention afférente.

Vote à l'unanimité.

14^{ème} Point à l'ordre du jour : Ordures ménagères – fixation des tarifs 2011

M. Freund, rapporteur.

Il est proposé de maintenir les tarifs 2010 pour 2011.

M. Marcel Klein demande si cette année transitoire ne serait pas l'occasion d'augmenter légèrement afin que ça ne soit pas trop brusque en 2012 ?

M. Freund explique qu'il ne voulait pas bouleverser encore les tarifs pour cette dernière année.

Mme Goehry propose de rajouter dans l'article pour les bulletins communaux que cette année les tarifs resteraient les mêmes.

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

FIXE la redevance 2011 de collecte des ordures ménagères comme suit:

	TARIFS 2011
FOYER	50 €
1 personne	50 €
2 personnes et plus	56 €
Foyer 1 personne	100 €
Foyer 2 personnes	162 €
Foyer 3 personnes	218 €
Foyer 4 personnes	274 €
Commerce	150 €
Résidences secondaires	120 €

49 voix pour

1 abstention (M. Klein Ettendorf)

15^{ème} Point à l'ordre du jour : Divers

- Redevance Incitative :

M. Freund rappelle que des réunions d'information seront organisées pour présenter la démarche de la Redevance Incitative.

- Maison de Pays :

M. Ingwiller répond à Mme Holtzmann par rapport à la variation des coûts des lots entre l'estimation et l'attribution des marchés.

Il explique que 3 portes industrielles ont été rajoutées pour bénéficier de locaux de stockage, que le lot serrurerie a été modifié, et nous avons rajouté des options sur l'ascenseur.

Nous avons besoin de plus de carrelage que ce qui était prévu initialement et des éléments mobiliers ont été rajoutés.

- Bilan 2010 :

- Naissance du bébé de Mme Enderlin – 21/07/2010

M. Ingwiller souhaite remercier de façon officielle le personnel de la Communauté de Communes qui a su et pu gérer les dossiers alors que Mme Enderlin n'a pas été remplacée.

- Signature du Contrat de Territoire – 07/05/2010

- Inauguration du Terrain de Football Synthétique à ETTENDORF – 23/10/2010

- Démarrage des travaux de la MAISON DE PAYS – 20/09/2010

- Démarrage des travaux du GROUPE SCOLAIRE INTERCOMMUNAL – Septembre 2010

- Réalisation d'un diagnostic Enfance et Jeunesse – Année 2010

- Signature du contrat Enfance et Jeunesse avec la CAF – Décembre 2010

- Lancement de la démarche Redevance Incitative – Année 2010

- Lancement d'une zone d'aménagement éolienne – 29/04/2010

- Approbation pour le lancement des études d'aménagement du site piscine – 28/10/2010

- Participation financière Maison de Retraite Unité Alzheimer

- BMI - acquisition de nouveaux chapiteaux – 30/09/2010

L'année 2010 c'est aussi, 7 réunions du Conseil de Communauté, 36 réunions du Bureau et 12 réunions de commissions.

Pour conclure, le Président remercie la venue de la presse, le personnel pour son implication, et le maire de Wingersheim pour son accueil de ce soir.

Clôture de la séance : 22h30

Bernard INGWILLER
Président